

Convention de prêt de l'exposition sur le risque d'inondation - action n°1.5 du PAPI Vienne-Clain

Préambule

L'EPTB Vienne a réalisé une exposition composée de 3 cubes (200 x 200 cm).

- **Cube n°1** : Trois faces sont dédiées aux crues de la Vienne qui ont marqué le XX^{ième} siècle dont la plus importante date de 1913, elles retracent l'histoire des crues à partir de photos, cartes postales et témoignages... Une ultime face se compose d'un patchwork de photographies d'inondations.
 - **Cube n°2** : Trois faces sont dédiées aux crues du Clain qui ont marqué le XX^{ième} siècle dont la plus importante date de 1982, Elles retracent l'histoire des crues à partir de photos, cartes postales et témoignages... Une ultime face se compose d'un patchwork de photographies d'inondations.
 - **Cube n°3** : Deux faces sont dédiées à la notion d'inondation et comment se préparer en cas de crise. Deux faces exposant le site internet de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne complètent le cube.

Cette exposition a vocation à être mise à disposition des communes et intercommunalités afin d'être présentée dans des lieux publics intérieurs ou extérieurs, au cours d'expositions programmées ou d'évènements de plusieurs jours à plusieurs mois.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre

L'EPTB Vienne
Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 LIMOGES Cedex
Représenté par son Président, Monsieur Jérémie GODET,

Dénommé ci-après « EPTB Vienne » d'une part,

Et :

Représenté

Dénommé ci-après « l'emprunteur » d'autre part

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prêt de l'exposition réalisée par l'EPTB Vienne.

Article 2 : Durée

L'exposition est empruntée pour une durée de (nombre de jours)
à partir du (jour de l'emprunt).....

Elle sera restituée le

La présente convention de prêt pourra faire l'objet d'une prolongation au-delà de cette durée sur demande de l'emprunteur et sous réserve des disponibilités du calendrier des réservations. Il conviendra alors de procéder à la signature d'un avenant.

La présente convention est valable à partir de sa date de signature et jusqu'à restitution de l'exposition à l'EPTB Vienne.

Article 3 : Contenu de l'exposition et options de prêt

L'exposition complète comprend :

- 3 Cubes de 200 cm x 200 cm
- comprenant chacun :
 - 5 panneaux dibond (4 visuels et un toit)
 - 2 planches « plancher »
 - 54 profilés en aluminium
- 400 kilogrammes de lestage (bloc de parpaing)

Le descriptif détaillé de l'exposition est donné en [Annexe 1](#)

L'exposition peut être présentée de façon complète ou partielle. L'emprunteur déterminera, en commun accord avec l'EPTB Vienne, l'option choisie ainsi que les cubes empruntés et exposés en cochant les cases ci-dessous :

Option 1 : « Complète **sans** le lestage » = les 3 cubes

Option 2 : « Complète **avec** le lestage » = les 3 cubes

Option 3 : « Thématique et lestage au choix »

- Le Cube « Vienne »
- Le Cube « Clain »
- Le Cube « Inondation »
- Lestage de 400 kg (parpaing)

Une notice de montage est fournie avec chaque cube et est donnée en [Annexe 2](#).

Article 4 : Engagement de l'EPTB Vienne :

L'EPTB Vienne prête l'exposition sur le risque d'inondation selon l'option cochée ci-dessus par l'emprunteur. Ce prêt n'emporte aucune cession des droits d'auteur relatifs à cette exposition, ceux-ci étant exclusivement réservés à l'EPTB Vienne.

L'EPTB Vienne s'engage à mettre à disposition un agent de la structure, chargé d'accompagner et de superviser l'installation et le démontage des cubes.

Article 5 : Engagement de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à présenter l'exposition au public dans le cadre de

L'exposition sera présentée à l'adresse :

L'emprunteur s'engage à prendre toutes les précautions d'usage pour le transport du matériel.

Il s'engage à respecter strictement les consignes de montage fournies par l'EPTB Vienne, telles que détaillées en [Annexe 2 – Mode d'emploi et précautions d'utilisation de l'exposition](#) ainsi qu'à respecter les recommandations éventuelles de l'agent superviseur de l'EPTB Vienne.

L'emprunteur veillera également à appliquer les recommandations relatives au lestage des cubes précisées dans cette même annexe. Chaque cube doit être lesté d'un poids égal à 200 kg. Si l'emprunteur a choisi l'option « lestage » il devra compléter le lestage fourni. S'il n'a pas choisi cette option, il lui appartient d'assurer le lestage complet de l'ensemble des cubes empruntés.

L'emprunteur prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute dégradation ou atteinte aux panneaux installés dans l'espace public. L'emprunteur est tenu d'informer l'EPTB Vienne dans les plus brefs délais de toute altération ou destructions d'un ou plusieurs éléments de l'exposition. L'emprunteur ne peut prêter ni céder aucune partie de l'exposition sans accord écrit préalable de l'EPTB Vienne.

Article 6 : Transport

La mise à disposition de l'exposition est gratuite. Toutefois, le transport sera pris en charge par l'emprunteur qui prendra les dispositions nécessaires pour le retrait et la restitution de l'exposition. Ainsi, l'exposition pourra être remise de main à main à l'emprunteur à l'antenne de l'EPTB Vienne située à Chasseneuil-du-Poitou (Avenue du Futuroscope, Téléport 1, @1) ou pourra être acheminée par transporteur. Dans ce cas, l'organisation du transport y compris le choix du transporteur et les coûts engendrés par l'acheminement jusqu'à l'emprunteur et pour le retour vers l'EPTB Vienne sont à la charge de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à respecter les recommandations de transport figurant en [Annexe 2](#) de la convention. Il lui appartient de s'assurer de la faisabilité du transport de l'exposition, compte tenu de son volume et des précautions d'utilisation qui y sont associées.

Une vérification du bon état matériel de chaque élément de l'exposition sera effectuée lors de la prise en charge de l'exposition, et à sa restitution. Les dommages ou manques seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

L'emprunteur s'engage à informer l'EPTB Vienne de toute altération ou destruction qui aurait eu lieu pendant le transport et ce à réception de l'exposition. L'EPTB Vienne ne pourra être tenu responsable des retards ou absence de mise à disposition en cas de force majeure ou à toute autre raison indépendante de sa volonté, telle, que de façon non exhaustive, intempérie, accident, etc.

Article 7 : Restitution

L'emprunteur s'engage à acheminer l'exposition vers l'antenne de l'EPTB Vienne située à Chasseneuil-du-Poitou (Avenue du Futuroscope, Téléport 1, @1) par le moyen de son choix. Dans l'éventualité où il ferait appel à un transporteur, il lui incombe de s'assurer de l'organisation du transport de l'exposition, de sa faisabilité, compte tenu de son volume et des précautions d'utilisation qui y sont inhérentes.

À l'issue de la période d'emprunt, l'EPTB Vienne se réserve le droit de demander la restitution de l'exposition à une autre adresse que celle de son antenne de Poitiers, en fonction du planning de réservation de l'exposition. Cette adresse pourra être située à une distance équivalente ou inférieure à celle de l'antenne de l'EPTB à Chasseneuil-du-Poitou.

Article 8 : Responsabilités et assurances

L'emprunteur est responsable de la garde matérielle et juridique de l'exposition à partir de la date de d'emprunt et jusqu'à la date de restitution. L'emprunteur assume cette garde sous son entière responsabilité (vol, perte, détérioration). L'assurance du contenu de l'exposition est donc à la charge de l'emprunteur. L'attestation d'assurance devra être fournie à l'EPTB Vienne au plus tard le jour de la remise de l'exposition à l'emprunteur.

La valeur de l'exposition complète est estimée à 13 000 € TTC. Les dommages ou manques seront facturés à la hauteur de leur remplacement.

Lors de la mise à disposition de l'exposition et de sa restitution, des états des lieux de l'ensemble du mobilier emprunté seront réalisés avec l'emprunteur et l'agent superviseur de l'EPTB Vienne. Ces états des lieux sont disponibles en [Annexe 3](#) de la convention.

Article 9 : Publicité

L'emprunteur autorise l'EPTB Vienne à indiquer sur son site internet les lieux et dates de présentation de l'exposition au public.

L'EPTB Vienne autorise l'emprunteur à faire la publicité de l'exposition sous le nom « Risque inondation sur le bassin de la Vienne ».

Pour toute question du public portant sur l'activité de l'EPTB Vienne, l'emprunteur s'engage à orienter les intéressés directement vers l'EPTB Vienne ou vers son site internet : www.eptb-vienne.fr

Article 10 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties tenteront, autant que possible, de trouver un accord amiable.
A défaut, compétence sera attribuée au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait en deux exemplaires, à

Pour l'EPTB Vienne

Pour l'emprunteur

Annexe 1

Présentation et contenu de l'exposition sur le risque d'inondation

1. Contenu matériel de l'exposition

- 1 Cube L 2000 x l 2000 x H 2000 mm
 - 27 Connecteurs
 - 54 Profilés 980 mm
 - 4 panneaux imprimés 2000 x 2000 mm
 - 1 Panneau 2000 x 2000 pour le toit non imprimé
 - 2 Panneaux « plancher »
 - 20 Vis (4 vis par face) + 4 vis de marge
 - 9 pieds
- 1 Cube L 2000 x l 2000 x H 2000 mm
 - 27 Connecteurs
 - 54 Profilés 980 mm
 - 4 panneaux imprimés 2000 x 2000 mm
 - 1 Panneau 2000 x 2000 pour le toit non imprimé
 - 2 Panneaux « plancher »
 - 20 Vis (4 vis par face) + 4 vis de marge
 - 9 pieds
- 1 Cube L 2000 x l 2000 x H 2000 mm
 - 27 Connecteurs
 - 54 Profilés 980 mm
 - 4 panneaux imprimés 2000 x 2000 mm
 - 1 Panneau 2000 x 2000 pour le toit non imprimé
 - 2 Panneaux « plancher »
 - 20 Vis (4 vis par face) + 4 vis de marge
 - 9 pieds à visser
- 3 sacs de rangements (à roulettes) soit un sac par cube*
- Lestage de base de 400 kg (parpaing)

*L'ensemble des connecteurs et profilés est rangé dans des sacs de transport propres à chaque cube, fournies par l'EPTB Vienne lors du prêt de l'exposition.

Poids indicatifs (pour un cube) :

- Structure seule (uniquement les 54 profilés) : **35 kg**
- 1 panneau dibond : environ **14 kg**
- Cube complet sans lestage (avec les panneaux et les profilés) : **119 kg**
- Cube complet avec lestage : **319 kg**

2. Description des thèmes et visuels

L'exposition comprend 12 visuels :

Cube 1

- La crue centennale de 1982 sur le Clain
- D'autres crues mémorables du Clain et de ses affluents au XX^{ème} siècle (x2)
- Patchwork de photographies du Clain en crue

Cube 2

- Mieux comprendre les inondations
- La conscience du risque : se tenir informé pour mieux réagir
- Visuel avec QR Code de l'EPTB Vienne (x2)

Cube 3

- La crue centennale de 1913 sur la Vienne
- D'autres crues mémorables de la Vienne et de ses affluents au XX^{ème} siècle (x2)
- Patchwork de photographies de la Vienne en crue

Aperçu de l'exposition complète

Cube Vienne (cube 1)

Face 1

LA CRUE CENTENNALE DE 1913 SUR LA VIENNE

1913

De fortes pluies

Au plus fort de la crue ...

La Vienne sort de son lit !

Le mardi 1^{er} avril, la Vienne retrouve son lit

Pourquoi parle-t-on de crue « centennale » ?

1912

D'AUTRES CRUES MÉMORABLES DE LA VIENNE AU XX^{ème} SIÈCLE

1944

1923

1962

1982

D'AUTRES CRUES MÉMORABLES DE LA VIENNE AU XX^{ème} SIÈCLE

1994

Face 2

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

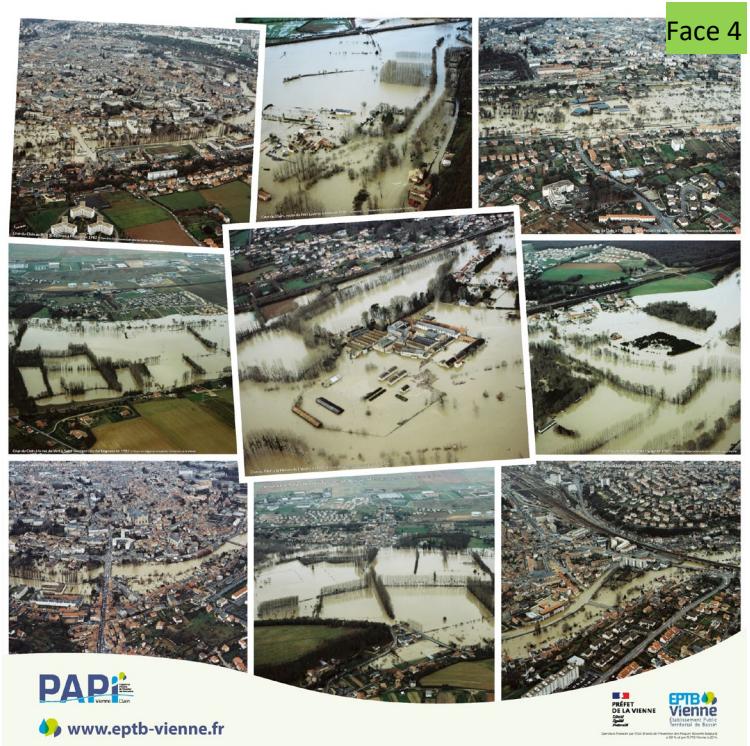
PAPI
www.eptb-vienne.fr

Face 4

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

PAPI
www.eptb-vienne.fr

Cube Chain (cube 2)



Cube Inondation (cube 3)



Face 1



Quelle différence entre une crue et une inondation ?

Une crue est le retour des eaux dans leur lit. En cas de trop hautes pluies ou d'un débordement de cours d'eau, l'eau peut s'échapper de son lit et envahir les rues, mais pas la maison. Pour prévenir les crues, il faut déverser l'eau dans un cours d'eau voisin ou aménager des levées pour éviter que l'eau ne déborde.



Qu'est-ce que le risque d'inondation ?

Le risque est le renforcement des phénomènes naturels par l'homme. Il existe deux types de risques : les risques naturels et les risques humains. Les risques humains sont ceux qui sont créés par l'homme, tels que les débordements de cours d'eau, les inondations, les crues, les tempêtes, etc.



www.eptb-vienne.fr

MIEUX COMPRENDRE LES INONDATIONS

Un risque aggravé par les activités de l'Homme

Baisse du niveau des cours d'eau et accroissement de la sécheresse avec l'usage des engrangements d'eau et l'assèchement des marais et des déboisements des bois et des prairies.

Malgré l'effort de l'homme, l'homme amplifie le décalage temporel entre les périodes de crues et de sécheresse, ce qui entraîne des inondations et des sécheresses alternées dans les cours d'eau et le déplacement des cours d'eau.



Photo : Crue de la Vienne à Châtillon-sur-Indre le 24 mai 2010

Source : EPTB Vienne

Crédit photo : M. G. / EPTB Vienne

On rencontre principalement deux phénomènes d'inondations sur le bassin de la Vienne :

- Les débordements de cours d'eau
- Le ruissellement

Lors d'un débordement, une partie des eaux se déverse dans le lit principal, mais aussi dans les cours d'eau secondaires et dans les cours d'eau affluents de tout le bassin, et sur le territoire des communes non placées dans les zones de risques.

Le ruissellement

Lors d'un ruissellement, une partie des eaux se déverse dans le lit principal, mais aussi dans les cours d'eau secondaires et dans les cours d'eau affluents de tout le bassin, et sur le territoire des communes non placées dans les zones de risques.

Le bassin versant de la Vienne :

Il s'étend sur 21 000 km². La Vienne (170 km) prend sa source en Corrèze, sur le plateau de Millevaches, le 928 m d'altitude, au sud-ouest de la commune de Celles-sur-Belle.

Couvrant huit départements, aux bordures, la partie nord est très importante, car elle abrite une grande partie.



PREFETURE DE LA VIENNE

EPTB Vienne

Département Haute-Vienne

Crédit photo : M. G. / EPTB Vienne



www.eptb-vienne.fr



LA CONSCIENCE DU RISQUE : SE TENIR INFORMÉ POUR MIEUX RÉAGIR



<https://eptb-vienne.fr/inondations>
Document téléchargeable gratuitement

Si l'eau est déjà venue, elle reviendra !

L'inondation est un phénomène naturel. Même en nous assurant que la situation n'est pas grave, il est important de faire face correctement pour les acteurs publics, bien connaître le risque et anticiper son arrivée permettant de mieux gérer la crise, le risque et les risques.

Des informations toujours visibles :

- Les repères de crue :
- Les échelles limnimétriques :
- Les sujets pertinents sur les berges des cours d'eau et servent à mesurer les variations de hauteur d'eau.



Marque de crue permanente : Marque de crue permanente : Source : EPTB Vienne

Marque de crue temporaire : Marque de crue temporaire : Source : EPTB Vienne

Repère de crue établi par un maçon : Repère de crue établi par un maçon : Source : EPTB Vienne

Estelle inondation de la rivière Vienne : Estelle inondation de la rivière Vienne : Source : Service Hydrologie des Crues DPCB

Carte de vigilance : Carte de vigilance : www.vigicrues.gouv.fr

Légende Vigicrue :

● Rouge : Risque de crue importante.

● Orange : Risque de crue générale de débordements importants.

● Jaune : Risque de crue générale de débordements.

● Vert : Pas de vigilance particulière.

Les informations disponibles pour se préparer en cas de crue :

• Suivre la météo :

• La carte de vigilance Méteo France

Un schéma précis le type de phénomènes prévu pour chaque zone. Une couleur indique le niveau de vigilance. Des conseils pour la conduite à tenir sont également donnés.

• Les documents à consulter :

• Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICIRM)

Dans les communes susceptibles d'être confrontées à des inondations, il informe sur les risques encourus et les conséquences à limité.

• Document disponible en mairie

• S'informer et se préparer : d'autres documents à consulter

• Le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions à entreprendre en cas d'alerte d'urgence.

• Document d'Information sur le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS)

Un niveau de préférence : Organiser et le consigner de ses actions

Annexe 2

Mode d'emploi et précautions d'utilisation de l'exposition

Les éléments ci-dessous précise les conditions de transport, de montage et d'utilisation du matériel composant l'exposition prêtée par l'EPTB Vienne. L'emprunteur s'engage à en prendre connaissance avant toute manipulation du matériel et à respecter strictement les consignes énoncées ci-dessous.

1. Transport de l'exposition

L'emprunteur assure le transport de l'exposition par le moyen de son choix.

S'il décide de faire appel à un transporteur, il lui appartient de vérifier auprès de ce dernier la faisabilité du transport, en tenant compte du volume, du poids et des précautions d'utilisation propres au matériel.

Le transport nécessite un véhicule d'un volume minimum supérieur ou égal à 15 m³, permettant d'accueillir les trois cubes composés de panneaux de 2 m × 2 m, ainsi que leur lestage. Il est recommandé d'utiliser un véhicule muni d'un hayon de chargement.

L'emprunteur doit s'assurer que les conditions de chargement, de calage et de déchargement préviennent tout risque de choc, de déformation ou de coupure.

2. Lestage

Chaque cube doit être lesté d'un poids total égal à 200 kg au minimum.

Si l'emprunteur a choisi l'option "lestage" et emprunté les 3 cubes, il devra compléter le lestage fourni conformément aux instructions transmises. S'il n'a pas choisi cette option, il devra fournir et assurer lui-même le lestage complet, en respectant les mêmes exigences de sécurité et de répartition.

Le lestage doit être réparti uniformément sur le plancher du cube, afin de garantir la stabilité de la structure et éviter toute pression localisée susceptible d'endommager l'armature.

L'emprunteur se réfèrera, le cas échéant, aux photographies jointes à la notice ou pourra solliciter l'appui de l'agent superviseur de l'EPTB Vienne.

3. Montage et sécurité

Chaque panneau est muni des perforations nécessaires à sa fixation sur la structure, à l'aide de la visserie fournie. **Il est strictement interdit d'effectuer tout percement ou modification supplémentaire pouvant altérer l'intégrité du matériel.**

Attention : certaines parties des panneaux, notamment les planchers, peuvent présenter des arêtes coupantes. Le port de gants de protection est recommandé lors des manipulations. L'EPTB Vienne ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident de travail du personnel en charge de la manutention des cubes.

Chaque élément constitutif de la structure (panneaux, barres, planchers, etc.) est identifié et étiqueté.

L'emprunteur s'engage à respecter scrupuleusement les indications figurant sur ces éléments lors de l'assemblage, en associant chaque pièce à la face correspondante (cf. notice de montage et de démontage).

4. Notice de montage et de démontage

<p>Code couleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Cube Vienne : Bleu ➔ Cube Clain : Vert ➔ Cube Inondation : Rouge 	<p>2 types de profilés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Profilés avec Velcro pour les faces extérieures, les planchers et les toits ➔ Profilés sans Velcro <p>Pour clipser les profilés ensemble : insérer le profilé dans un connecteur et tourner à 45°c</p>
--	--

Pour 1 cube :

Faces – panneaux			
P1 – F 1	P1 – F 2	P1 – F 3	P1 – F 4
P2 – F 1	P2 – F 2	P2 – F 3	P2 – F 4
P3 – F 1	P3 – F 2	P3 – F 3	P3 – F 4
P4 – F 1	P4 – F 2	P4 – F 3	P4 – F 4
P5 – F 1	P5 – F 2	P5 – F 3	P5 – F 4
P6 – F 1	P6 – F 2	P6 – F 3	P6 – F 4
P7 – F 1	P7 – F 2	P7 – F 3	P7 – F 4
P8 – F 1	P8 – F 2	P8 – F 3	P8 – F 4
P9 – F 1	P9 – F 2	P9 – F 3	P9 – F 4
P10 – F 1	P10 – F 2	P10 – F 3	P10 – F 4
P11 – F 1	P11 – F 2	P11 – F 3	P11 – F 4
P12 – F 1	P12 – F 2	P12 – F 3	P12 – F 4
Plancher - 2 panneaux	Section Intermédiaire et toit		Profilés centraux
P1 – P	P1 – I	P1 – T	P1 – C
P2 – P	P2 – I	P2 – T	P2 – C
P3 – P	P3 – I	P3 – T	
P4 – P	P4 – I	P4 – T	

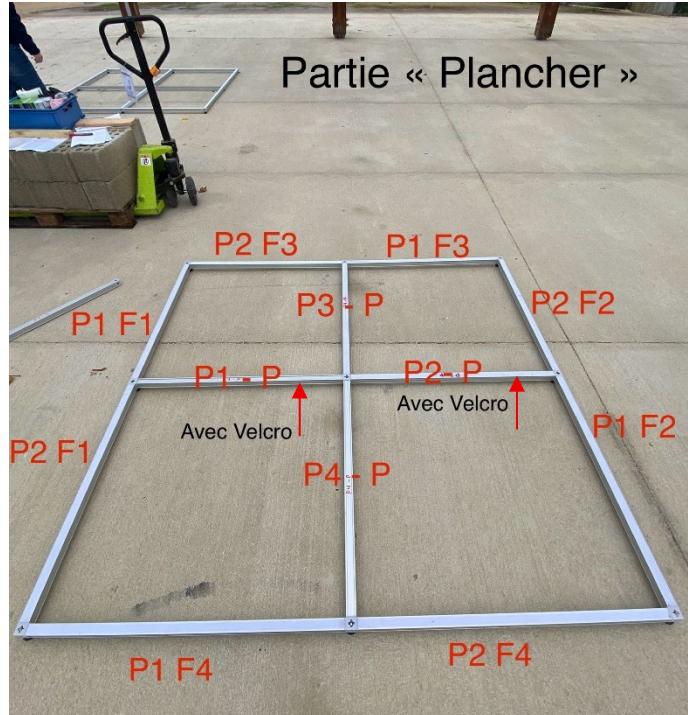
Etapes sur la base du « Cube inondation » (code rouge):

N°1 : Montage de la partie « plancher »

- Clipser les profilés **P1** dans les profilés **P2** de chaque face ensemble (les codes doivent être placés sur les côtés extérieurs des profilés).
- Clipser les profilés **P1 – P**, **P2 – P**, **P3 – P** et **P4 – P** l'un après l'autre aux connecteurs des profilés P1 et P2

Remarque : Parmi les profilés « plancher », deux des quatre portent du Velcro : ils doivent être installés comme présenté sur la photographie.

Veiller à ce que les neufs pieds soient positionnés sous chaque connecteur (1 au centre, les 8 autres sur les extrémités)



N°2 : Montage du profilé central bas

- Clipser le profilé **P1 – C** dans le connecteur au centre



N°3 : Montage des profilés intermédiaires

- Clipser les profilés **P1 - I**, **P2 - I**, **P3 - I** et **P4 - I** au connecteur du profilé **P1 - C**

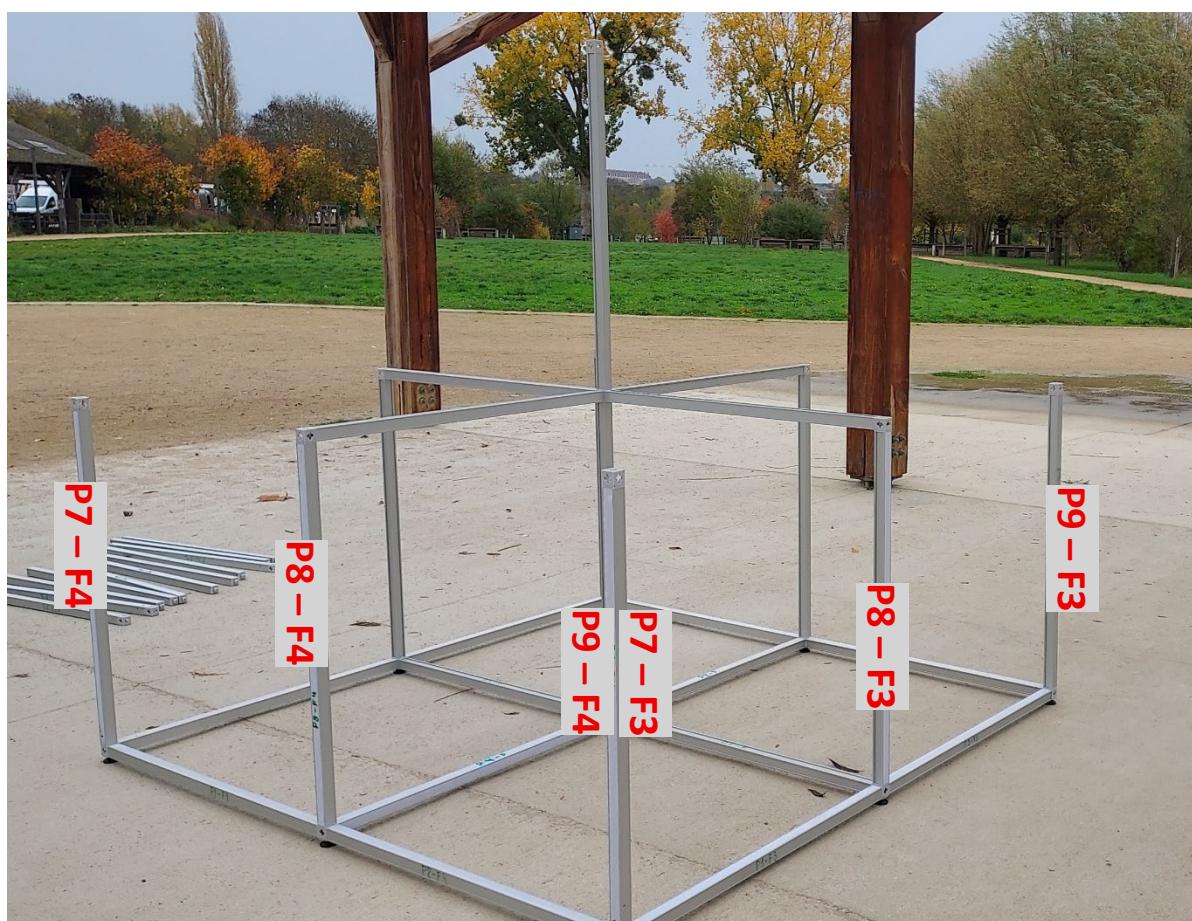
N°4 : Montage du profilé central haut

- Clipser le profilé **P2 - C** au connecteur pour le lier au **P1 - C**



N°5 : Montage des profilés : arêtes et milieux de la partie basse

- Clipser aux connecteurs de la partie « plancher » les profilés **P7-F...**, **P8-F...** et **P9-F...** pour chaque face (correspondant à la face du panneau associé).



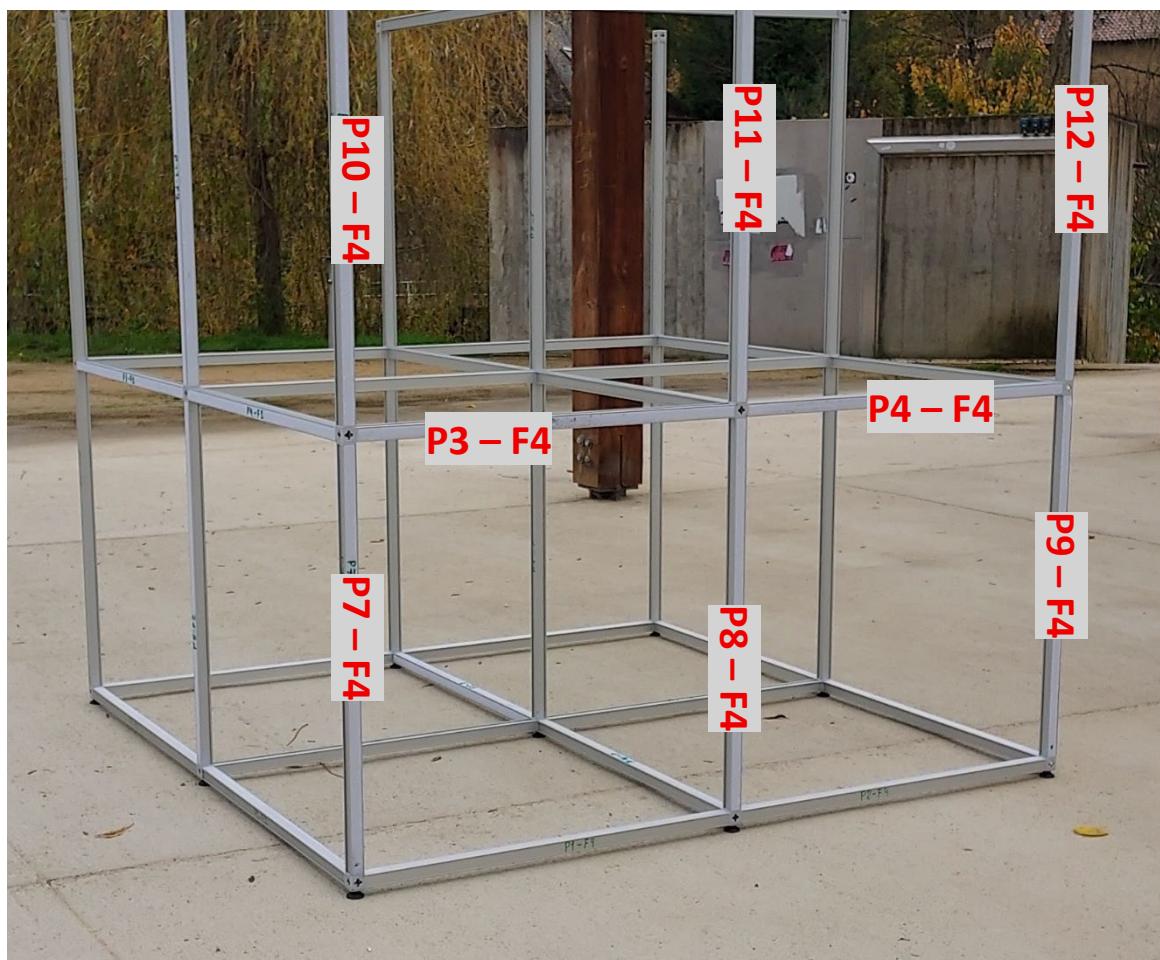
N°6 : Montage de la partie intermédiaire

- Clipser les profilés **P3-F4** et **P4-F4** dans les connecteurs des profilés **P7-F4**, **P8-F4** et **P9-F4**
Répéter l'opération pour les profilés P3-F1 et P4-F1, P3-F2 et P4-F2, P3-F3 et P4-F3 en respectant la face du panneau associé.



N°7 : Montage des profilés : arêtes et milieux de la partie haute

- Clipser les profilés **P10-F4**, **P11-F4** et **P12-F4** dans les connecteurs des profilés **P7-F4**, **P8-F4** et **P9-F4**. Répéter l'opération pour les profilés P10-F1 et P11-F1 et P12-F1, P10-F2 et P11-F2 et P12-F2, P10-F3 et P11-F3 et P12-F3 en respectant la face du panneau associé.



N°8 : Montage de la partie toit

- Clipser les profilés **P1 – T, P2 –T, P3 –T et P4 – T** au connecteur du profilé **P2 – C** (l'extrême de ces profilés doit être associé avec la bonne face).
- Clipser les profilés **P5-F4** et **P6-F4** dans les connecteurs des profilés **P10-F4, P11-F4 et P12-F4** Répéter l'opération pour les profilés P5-F1 et P6-F1, P5-F2 et P6-F2, P5-F3 et P6-F3 en respectant la face du panneau associé.



La structure étant maintenant entièrement formée, il est possible d'y ajouter le plancher, le lestage et d'y visser les panneaux imprimés ainsi que le toit.

N°9 : Mise en place du panneau « Cube1–Toit »

- Basculer la structure sur le côté pour mettre face à soi la face correspondante au toit.
- Visser la face toit dans les perforations préexistantes sur les profilés.
- Sur l'intérieur du panneau est inscrit le sens de celui-ci, correspondant à l'ordre des profilés.
- Basculer à nouveau la structure sur ses pieds.



N°10 : Installer les panneaux « plancher »

- Déposer sur les velcros les deux panneaux « plancher » en respectant l'ordre des faces (inscrites sur les deux planches constituant le plancher).

N°11 : Déposer le lestage sur l'ensemble du plancher de manière homogène



N°12 : Chaque panneau est muni des perforations nécessaires à sa fixation sur la structure, à l'aide de la visserie fournie. Pour chacune des faces, visser **dans les perforations préexistantes** les panneaux en respectant scrupuleusement l'association des profilés avec le code du panneau. **Il est strictement interdit d'effectuer tout percement ou modification supplémentaire pouvant altérer l'intégrité du matériel.**

Remarque : S'aider des cales de bois et des velcros présents sur les profilés pour apposer le panneau et ainsi faciliter la fixation de celui-ci.

Concernant le démontage, il suffit de reproduire les étapes ci-dessus dans l'ordre inverse.

Précaution :

Pour retirer un profilé d'un connecteur, il faut faire pivoter ce dernier à 45°.

De plus, chaque élément composant un cube (connecteurs, profilés, vis, etc.) doit être rangé dans le sac correspondant. Pour cela, se référer à la photographie du cube figurant sur la pochette de chaque sac.

Annexe 3

Etat des lieux de l'exposition

Lestage

Pièces	Départ				Arrivée		
	OK	Non OK	Remarques	Ok	Non Ok	Remarques	
Lestage de 400 Kilos en parpaing - 13 parpaings							

Cube 1

Pièces	Départ			Arrivée		
	OK	Non OK	Remarques	Ok	Non Ok	Remarques
Profilés des faces 1 à 4 - 40 profilés - 24 connecteurs - 8 pieds						
Profilés « plancher » - 4 profilés - 1 connecteur - 1 pied						
Profilés intermédiaires et toit - 8 profilés						
Profilés centraux - 2 profilés - 2 connecteurs						
Panneau face 1						
Panneau face 2						
Panneau face 3						
Panneau face 4						
Panneau face toit						
Planche « plancher » - 2 planches						
Vis (avec marge) - 24 vis						

Cube 2

Pièces	Départ			Arrivée		
	OK	Non OK	Remarques	Ok	Non Ok	Remarques
Profilés des faces 1 à 4 - 40 profilés - 24 connecteurs - 8 pieds						
Profilés « plancher » - 4 profilés - 1 connecteur - 1 pied						
Profilés intermédiaires et toit - 8 profilés						
Profilés centraux - 2 profilés - 2 connecteurs						
Panneau face 1						
Panneau face 2						
Panneau face 3						
Panneau face 4						
Panneau face toit						
Planche « plancher » - 2 planches						
Vis (avec marge) - 24 vis						

Cube 3

Pièces	Départ			Arrivée		
	OK	Non OK	Remarques	Ok	Non Ok	Remarques
Profilés des faces 1 à 4 - 40 profilés - 24 connecteurs - 8 pieds						
Profilés « plancher » - 4 profilés - 1 connecteur - 1 pied						
Profilés intermédiaires et toit - 8 profilés						
Profilés centraux - 2 profilés - 2 connecteurs						
Panneau face 1						
Panneau face 2						
Panneau face 3						
Panneau face 4						
Panneau face toit						
Planche « plancher » - 2 planches						
Vis (avec marge) - 24 vis						